

VOISINS-LE-BRETONNEUX

Le projet de cimetière présenté aux habitants, accès et nuisances comme points critiques

La commune doit bientôt se doter d'un troisième cimetière, prévu au Champ du Loup. Une première version du projet a été présentée en réunion publique le 28 juin, suscitant des réactions de riverains inquiets.

► ALEXIS CIMOLINO

Jamais deux sans trois. Voisins-le-Bretonneux, qui compte deux cimetières – celui des Tilleuls et celui de l'église –, lesquels arrivent à saturation, travaille depuis plusieurs années à la création d'un troisième cimetière. Après le retrait du choix d'aménager celui-ci au square des 40 Arpents, c'est finalement le site du Champ du Loup, en entrée de ville sur la RD 91, et où se situent actuellement un terrain de rugby et un terrain de football, qui a été retenu. Une réunion publique s'est ainsi tenue en mairie le 28 juin dernier, en présence d'une trentaine de personnes, pour présenter une version du projet travaillé par le cabinet paysagiste concepteur Arc en terre. Il a notamment conçu le cimetière des IV Pavés du Roy à Montigny-le-Bretonneux, pour lequel il a reçu le 3^e prix national des parcs et jardins.

« Il y a vraiment nécessité à agir », a avancé la maire, Alexandra Rosetti (UDI), précisant que l'option des 40 Arpents n'a finalement pas été rete-

nue devant « l'avis de l'hydrogéologue agréé en juillet 2020, qui m'a dit qu'en fait ce n'était pas possible pour des raisons de nappes phréatiques ». Peut-être également face au tollé provoqué auprès d'un certain nombre de riverains, qui s'étaient soulevés contre le choix de cet emplacement.

C'est donc non pas aux 40 Arpents mais au Champ du Loup, sur un terrain appartenant à Saint-Quentin-en-Yvelines mais en cours de cession à la commune de Voisins, que verra le jour, sur 5 215 m², un cimetière de 271 sépultures traditionnelles et enherbées, 194 sépultures paysagères, 64 cavurnes cinéraires, et 80 emplacements columbarium, indique Norman Saad, chef de projet chez Arc en terre, soulignant que ces chiffres « peuvent évoluer en fonction des demandes ».

Ces différents emplacements funéraires verront le jour à la place de l'actuel terrain de rugby. Le terrain de foot reste lui en place. Le nombre

de places de parking, 27, restera identique mais « l'objectif est de réorganiser le stationnement, retravailler aussi visuellement la rigole, sécuriser la traversée. C'est vraiment un des points majeurs, une porte d'entrée de la ville », expose Norman Saad.

C'est la question des accès qui a suscité le plus de réactions durant la réunion. Jean-Michel Chevallier, adjoint à l'aménagement, a fait état de deux hypothèses. La première serait un « accès sur ce qu'on avait aujourd'hui, une entrée et sortie par la RD 91 ». Il ajoute que cette option engendrerait « un problème de visibilité sur la montée de la vallée si on arrive du centre-ville de Voisins et qu'il faut tourner à gauche », et nécessiterait « une voie de stockage au milieu ». « C'est un projet qui ne satisfait pas complètement, ni la Ville, ni le Département, à cause de l'insécurité que ça générerait », glisse-t-il. La seconde hypothèse consisterait en « un flux en sens unique avec un accès par un axe qui viendrait s'insérer à l'intérieur des [espaces] de



ARC EN TERRE/VOISINS-LE-BRETONNEUX

Le cimetière verra le jour à la place de l'actuel terrain de rugby du Champ du Loup.

terre qui seraient encore paysagers et donc bordés d'une rangée d'arbres de chaque côté », et une sortie qui se ferait uniquement par l'accès que vous avez aujourd'hui, avec une obligation de tourner à droite », expose l'élu.

Plusieurs habitants vivant dans le quartier voisin de Chamfleury se sont inquiétés des nuisances visuelles et sonores de l'implantation de tombes et des convois funéraires. « On habite juste à 15 m », lance un riverain. « On parle de 15 enterrements par an », répond Jean-Michel Chevallier.

« On n'est pas en train de créer une route », abonde Alexandra Rosetti, ajoutant que ce cimetière était aussi « l'occasion d'essayer de mettre un peu d'ordre dans ce coin pas super sécurisé ». Une Vicinoise a exprimé ses craintes en matière de nuisances sonores et

visuelles. La maire parle d'une possibilité de plantation d'arbres pour cacher, et Norman Saad confie lui qu'environ 200 plantations seront prévues.

Des études actuellement en cours pourraient en revanche entraîner, si l'option de création d'une nouvelle voie d'accès était retenue, l'abatage de quatre chênes, actuellement situés sur une rigole. La présidente de l'ASL Chamfleury a alors attiré l'attention sur le fait que l'abatage de ces arbres nécessite un vote de l'ASL pour céder la rigole, qui appartient à l'ASL. Les accès routiers interviendront dans un second temps, après le cimetière, dont les travaux doivent débuter, si tout va bien, en février ou mars 2023, pour environ un an. Le coût du projet est estimé à 1,4 million d'euros TTC. ■